

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt et un, le 11, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : DUBOIS Jean-Louis, Maire.

Date de convocation : 04/02/2022

Présents : Mrs DUBOIS, LOCHARD, Mme BERNIER, Mrs PEJOU, DEFORGE, Mmes LORNAC, FILIATRE, Mr MACARY, Mme BLANCHER, Mrs TARRADE, HERMANN.

Absents excusés : Mrs GORY, Mmes LABONNE, REIX-PEYTOUR, LEMEINGRE.

Mr Roland GORY a donné son pouvoir à Mme Delphine FILIATRE.

Mme Gaëlle LABONNE a donné son pouvoir à Mr Gilbert TARRADE.

Mme Véronique REIX-PEYTOUR a donné son pouvoir à Mr Jean-Louis DUBOIS.

Mme Audrey LEMEINGRE a donné son pouvoir à Mr Sébastien PEJOU.

Madame PEJOU Sébastien a été élu secrétaire de séance.

-1-

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre reçue de la Mairie de Vicq sur Breuilh.

Madame le Maire de Vicq sur Breuilh, dans le cadre de la rénovation des canalisations d'eau potable sur le secteur de « Lardimalie » souhaite réaliser une interconnexion entre son réseau et celui de Magnac.

Ce raccordement permettrait de pouvoir assurer un dépannage ponctuel si besoin en cas de problème.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé :

- **Demande** à ce que la Commune de Vicq sur Breuilh établisse une convention pour définir les modalités d'échange d'eau potable entre les deux communes suite à cette connexion
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention

-2-

CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS POUR UNE CANALISATION SOUTERRAINE - PARCELLE C 175

La Société ENEDIS s'est rapprochée de Mr le Maire afin d'obtenir l'autorisation d'implanter ses équipements sous le domaine communal.

Elle souhaite procéder à des travaux sur la parcelle C175 – Rue du Pré Lafarge - pour l'alimentation en électricité de la parcelle C940 appartenant à Mr MARBOUTY Damien.

Pour ce faire, une convention de servitude a été établie entre ENEDIS et la Commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ladite convention.

Le Conseil Municipal, oûi l'exposé :

- **Approuve** la convention de servitude à intervenir avec ENEDIS pour l'implantation d'une canalisation souterraine sur la parcelle C 175 – Rue du Pré Lafarge
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces découlant de la présente et, notamment ladite convention de servitude

-3-

NOMINATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Après délibération, le Conseil Municipal désigne les commissions suivantes :

- 1 – **Finances et budget** (budget, exécution du budget) : *Éric Lochard*, Delphine Bernier, Véronique Reix-Peytour, Gilbert Tarrade, Mathias Hermann.
- 2 - **Travaux, voirie, personnels techniques** (travaux, entretien, voirie et chemins, appel d'offre et ouverture des plis) : *Roland Gory*, Laura Blancher, Aimé Deforge, Éric Lochard, Corine Lornac, Véronique Reix-Peytour, Gilbert Tarrade, Audrey Lemeingre.
- 3 - **Urbanisme, Habitat et Environnement** (urbanisme, assainissement, distribution de l'eau, sécurité) : *Delphine Bernier*, Éric Lochard, Corine Lornac, Thierry Macary, Gilbert Tarrade, Aimé Deforge.
- 4 - **Affaires scolaires et périscolaires** (liens avec l'équipe pédagogique, gestion du personnel communal, RPI, cantine, parents d'élèves) : *Gaelle Labonne*, Laura Blancher, Thierry Macary, Sébastien Pejou, Véronique Reix-Peytour.
- 5 - **Économie locale et convivialité** (commerces, artisanat, agriculture, associations, animation, tourisme, village étape) : *Sébastien Pejou*, Delphine Bernier, Delphine Filiatre, Roland Gory, Gaelle Labonne, Thierry Macary, Gilbert Tarrade, Aimé Deforge, Audrey Lemeingre.
- 6 - **Information et communication** : *Corine Lornac*, Roland Gory, Gaelle Labonne, Éric Lochard.
- 7 – **Prospective** (Transition énergétique - transports - , climatique et environnementale) : *Éric Lochard*, Aimé Deforge, Roland Gory, Gaelle Labonne, Sébastien Pejou.

-4-

INSCRIPTION DE CHEMINS AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE DE LA HAUTE-VIENNE (PDIPR)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983,

Vu la circulaire ministérielle du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée,

Vu la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux (article 28), modifiant l'article L 361-1 du Code de l'environnement relatif aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée,

Le Conseil municipal de **MAGNAC-BOURG** décide :

- *d'approuver* l'inscription au PDIPR de l'itinéraire "**Circuit de Caux**", dont le tracé est reporté sur le fond de carte IGN, annexé à la présente délibération.
- *de demander* l'inscription au PDIPR des chemins ruraux suivants :

(CR= chemin rural, SN= sans nom)

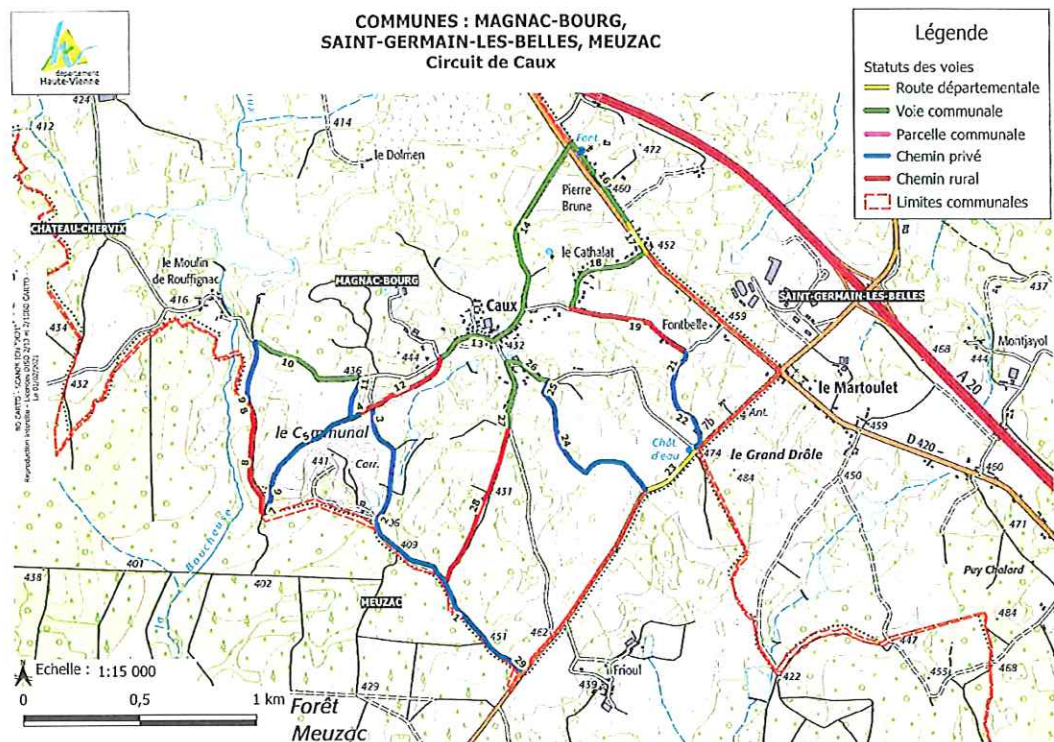
Nom du circuit

- *CR SN de p. D 503 à p. D 295*
- *CR SN de p. D 21 à p. D 369*
- *CR SN de p. D 396 à p. D 67*
- *CR SN de p. D 5 à p. D 1*

reportés sur le plan cadastral et/ou la carte IGN annexé à la présente délibération ;

Le Conseil municipal s'engage à :

- Ne pas supprimer ou aliéner en totalité ou en partie les chemins concernés (en cas de nécessité absolue par exemple à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil municipal proposera au Conseil départemental un itinéraire public de substitution de caractéristiques semblables, rétablissant la continuité du parcours)
- Conserver le caractère public et ouvert des chemins concernés pour y maintenir une libre circulation
- Autoriser la circulation pédestre, équestre et cycliste en la réglementant si besoin ;
- Assurer ou faire assurer les travaux d'aménagement, de gestion et d'entretien sur les chemins inscrits
- Autoriser la réalisation du balisage des itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cycliste utilisant les chemins inscrits
- Autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'inscription au PDIPR (convention de passage, ...)
- Autoriser le Maire à signer la convention cadre avec le Département.



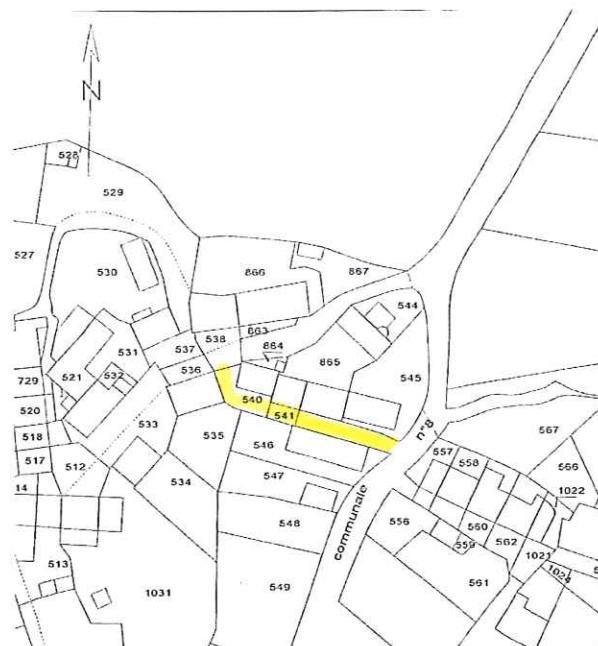
-5-

DÉNOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE AU VILLAGE DE DURIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'attribuer un nom à la voie communale située entre les parcelles B546 et B545 et 865 ;

Après échanges, les membres de l'assemblée délibérante décident que cette voie sera nommée :

Passage des Roses



-6-

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – MISE À DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

Monsieur le Maire a été autorisé par délibération n°2021-043 en date du 19 Novembre 2021 à prescrire la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Dans le cadre de cette procédure, une mise à disposition du dossier au public est prévue pendant un mois.

Celle-ci pourrait intervenir en avril-mai.

Après débats, le conseil municipal décide que ;

- la consultation pourra avoir lieu aux jours et heures d'ouverture au public soit :

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le samedi matin de 9h30 à 12h.

- dès lors que les dates effectives de mise à disposition seront connues, l'information sera diffusée dans Magnac en bref et sur le panneau lumineux.

-7-

DÉVOIEMENT CANALISATION EAU POTABLE

Un projet agricole nécessite le dévoiement d'une canalisation.

La société HEBRAS estime le coût des travaux à 15 894,56 euros HT pour 170 mètres de canalisation.

La question est de savoir si la commune assume cette dépense ou si elle suggère au pétitionnaire d'en prendre en charge une partie, étant précisé que sur ce type de travaux on ne peut pas prétendre à des subventions.

Après délibérations, le conseil municipal décide :

- de charger Madame LORNAC de solliciter auprès de MASSY TP une seconde proposition de prix.
- de requérir une participation financière auprès du demandeur.

-8-

INFORMATIONS DIVERSES

ENTRETIEN CHAUDIÈRES

Monsieur MUNOZ ayant pris sa retraite, il va falloir redemander des devis. Messieurs DEFORGE et TARRADE en sont chargés.

LA POSTE

Monsieur le Maire fait savoir à l'assistance qu'il s'est entretenu dans la journée avec Madame SILLON en charge du patrimoine de La Poste.

Elle a formulé une proposition de prix de 6 000 euros et précisé que le traitement de la mérule a été opéré.

Ce dossier sera abordé lors d'un prochain conseil municipal.

COLIS

La distribution s'effectuera semaine 8 (soit du 21 au 27 février). Pour plus de convivialité elle se fera en binôme. Tous les élus sont invités à participer. Une répartition par secteurs est prévue.

TRAVAUX SALLE POLYVALENTE ET MAIRIE

Messieurs TARRADE ET DEFORGE sont remerciés pour les travaux réalisés.

TRAVAUX - EAUPLUVIALE - ROUTE DE MEUZAC

Les travaux débutent semaine 8. L'accès à la route de Meuzac sera fermé.

PLATES-BANDES REFAITES À NOUVEAU DÉTÉRIORÉES

Les plates-bandes devant le 13 Route Nationale sont à nouveau détériorées. Cela pourrait être lié au stationnement de riverains.

Un courrier sera envoyé afin d'éviter ce genre de désagréments.

Une autre détérioration occasionnée par un véhicule école a été constatée par Monsieur le Maire.

L'entreprise sera elle aussi contactée.

MULTISPORT

Madame FILIATRE, messieurs GORY et DEFORGE ont sollicité des chiffrages pour la construction d'un complexe multisport au Grand Chêne.

D'après Madame FILIATRE il s'agit d'un projet à environ 60 000 euros TTC pour lequel il serait possible de demander sept subventions.

Il convient d'approfondir la question pour avoir des informations précises

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21h35.

Le Maire,

DUBOIS Jean-Louis.

